



Ville de Domfront en Poiraise

Dossier de demande de subvention

Année 2026

☒ **1^{ère} demande**

pour "les amis de la Chaulerie"

☐ **renouvellement**

Montant accordé N-1 : 2200 €

pour "La SVAADE"

Association :
"les amis de la Chaulerie"
(en relation de "La SVAADE")

DATE DE RETOUR : AVANT LE 31 JANVIER 2026

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER :

Par courrier

Au Comité Socio Culturel

Maison des Associations – 5, Rue de Godras

61700 Domfront en Poiraise

Date limite de retour des dossiers doit être respectée

Un accusé réception vous sera envoyé au plus tard

10 jours après réception.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ETUDIE



N.B : Il vous est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L611-4 du code général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des représentants de la collectivité qui l'a accordée.

1- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS & JURIDIQUES

Secteur d'activité de l'association :

- | | |
|---|--|
| ☒ Culture | ☐ Jumelages |
| ☐ Social | ☒ Education / Enseignement |
| ☐ Santé | ☒ Animations / Loisirs |
| ☐ Humanitaire | ☐ Sports |
| ☒ Commerce / Tourisme | ☐ Autres : |

Coordonnées de l'association :

Nom : les amis de la Charlerie

Adresse du siège social : Mairie de la Charlerie, 3490 route du bordy

Code Postal : 61700 Commune : DOMFRONT en POIRAIK

Téléphone : Fax :

Courriel : penodanf @ msn.com

Site internet : www.charlerie.fr/Alg/les-amis-de-la-charlerie

Numéro SIRET (à compléter impérativement) :

82183598000011

Numéro R.N.A. (anciennement WALDEC (n° attribué par la Préfecture) :

W 611002083

Fournir la copie du récépissé DE LA DERNIERE déclaration à la Préfecture

Composition du bureau :

	Nom - Prénom	Adresse	Ville	Téléphone
Président(e)	HOURDIN Hugues	8 rue de la Gare	50140 MORTAIN	06 31 21 92 90
Vice-Président(e)	THUAUDET Jean	20 rue de la Gare	61330 CEAUCÉ	06 37 52 73 34
Trésorier(e)	DURAND Philippe	10 rue des Bais Dourmont	92190 MEUDON	06 33 64 92 69
Secrétaire	BEESEAU Guillaume	38 rue du Docteur Bourabé	61700 DOMFRONT EN POIRAIK	06 13 40 59 93

Vie de l'association :

Date de la dernière assemblée générale : 13/1/26

2- LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Les adhérents de l'association :

	2025- 2026			2025 - 2026		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'adhérents de votre association : (à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année considérée ou de la fin de l'exercice comptable)	14	6	20			
Dont domiciliés A Domfront en Poirais						

Montant de la cotisation liée aux activités :

29 €/personne

Montant de la cotisation 2025 : 700 €

Montant de la cotisation 2026 : 550 €

Montant des cours 2025 :

Montant des cours 2026 :

Précisez si vous appliquez une adhésion ou cotisation différente pour vos adhérents ne résidant pas à Domfront en Poirais ?

Les moyens humains de l'association :

Nombre de salariés :

Salariés	CDI	CDD
Temps plein		
Temps partiel	1	
Nombres d'heures semaine	18	

Les moyens financiers de l'association :

↳ Compte de résultat de l'exercice écoulé (cf. pièce jointe)

↳ Budget prévisionnel de l'exercice à venir (cf. pièce jointe)

Situation de la trésorerie en fin d'exercice = relevé de comptes à la date du31/12/25

Intitulé	Montant
Caisse	
Compte courant	1943,73 €
Livret	
Autres	

Fournir les pièces au 31 12 2025

3- LES PRESTATIONS EN NATURE REÇUES PAR L'ASSOCIATION

Mise à disposition PERMANENTE de locaux par la Collectivité

Adresse	Superficie	Prise en charge par la collectivité			
		de l'entretien		des coûts d'exploitation (eau, électricité)	
		oui	non	oui	non
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐

Mise à disposition PONCTUELLE de locaux par la Collectivité (Salle André Rougeyron, le C.A.L, Maison des Associations...)

Adresse	Type de manifestation	Fréquence

Intervention des services de la Collectivité

Vous arrive-t-il de solliciter les services de la Collectivité ?

☒ oui

☐ non

Si oui, à quelle occasion :

☐ Organisation de réception

☐ Montage, démontage de structures

☐ Support de communication (par exemple : spots Tendance Ouest)

☒ Autres : *Prêt d'objets pour les spectacles*

Mise à disposition de matériels ou autres avantages en nature de la Collectivité

	oui	non	Précisions
Minibus	☐	☐	
Tables	☐	☐	
Bancs	☐	☐	
Vaisselle	☐	☐	
Autres	☒	☐	<i>50 chaises pour chaque spectacle</i>

4- MOTIVATIONS DE LA DEMANDE

Présenter vos activités ou toutes nouvelles activités envisagées.

Motiver ci-dessous votre demande de subvention pour l'année 2026.

Description de l'activité

L'association "Les amis de la Charlerie" a pris le relais, à compter du 1/1/26 de toutes les activités qui étaient auparavant celles de "Le SVAADÉ", à savoir:

- organisation de concerts et de spectacles,
- organisation de visites du monument,
- participation à diverses réunions de travail relatives au chantier de restauration du monument.

La demande de subvention est relative au fonctionnement courant de l'association, étant signalé que le verse des billets ne couvre qu'une partie (moins de 50%) du coût des spectacles organisés par l'association.

Fréquence : toute l'année

Période : concerts et spectacles à la belle saison et par ailleurs que le chantier le permette

JOINDRE TOUS LES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

- ☒ Récépissé de déclaration à la Préfecture
- ☒ Compte rendu de la dernière AG
- ☒ Compte de résultat
- ☒ Bilan
- ☒ Caisse
- ☒ Relevé bancaire
- ☐ Relevé des comptes épargne *Niank*
- ☒ Rib
- ☒ Attestation d'assurance



PREFECTURE DE L'ORNE

SG/DCL/BER
39 rue St Blaise
61000 ALENÇON
Tél : 02.33.80.60.35
Tél : 02.33.80.60.36

Le numéro
W611002083 est à
rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W611002083

Ancienne référence
de l'association :
0611005144

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de l'Orne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **31 mars 2025**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

OBJET, SIEGE, STATUTS

dans l'association dont le titre est :

LES AMIS DE LA CHASLERIE

dont le nouveau siège social est situé : manoir de la Chaslerie
3490 route de Lonlay
61700 Domfront en Poirale

Décision(s) prise(s) le(s) : **28 mars 2025**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Alençon, le 07 avril 2025

Pour le Préfet,
le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité

Michel JACQUES



Loi du 1 juillet 1901, article 6 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

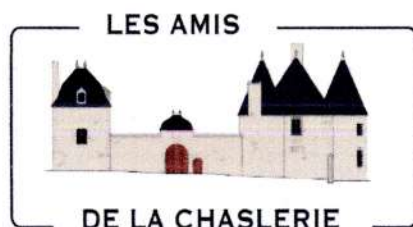
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



Association de la loi de 1901
Manoir de la Chaslerie – 3490 route de Lonlay – 61700 Domfront en Poirais
<https://www.chaslerie.fr/blog/les-amis-de-la-chaslerie>

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2026

L'assemblée générale de l'association « Les amis de la Chaslerie » s'est réunie au siège de l'association le mardi 13 janvier 2026 à 10 heures sous la présidence de Me Hugues Hourdin, en présence de tous ses membres à jour de leur cotisation, des membres référents et des membres statutairement dispensés de cotisations par les membres référents.

Le président rappelle que, lors de son A.G.O du 31 octobre 2025, l'association « La SVAADE » (dont « Les amis de la Chaslerie » est la présidente) a « autorisé l'association « Les amis de la Chaslerie » à « *la relayer d'ores et déjà dans toutes ses activités et tous ses engagements, de quelque nature que ce soit (y compris le bail et la délégation de maîtrise d'ouvrage), sans autre frais que la couverture des dépenses en question, étant précisé que « Les amis de la Chaslerie » encaisserait toutes les recettes des spectacles et des autres activités payantes à venir.* »

L'objet principal de l'A.G.O. du jour est ainsi de prendre acte de cette résolution de « La SVAADE » et de la mettre en œuvre dans le cadre de « Les amis de la Chaslerie ».

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1 – Approbation du projet de P.V. d'A.G. O. et E. du 28 mars 2025 de « Les amis de la Chaslerie » :

Le texte de ce projet de P.-V. est approuvé.

2 – Relais de « La SVAADE » dans toutes ses activités, charges et compétences :

Le texte du bail et celui de la délégation de maîtrise d'ouvrage liant l'association « La SVAADE » aux propriétaires du manoir pourront être corrigés si cela s'avère utile. En attendant, ces documents lient désormais « Les amis de la Chaslerie ».

3 - Modification de la composition du bureau :

Le président expose que M. Pierre-Paul FOURCADE a souhaité démissionner de son mandat de vice-président et de trésorier de « Les amis de la Chaslerie ». Il le remercie pour ses contributions dans ce rôle et marque sa satisfaction du fait qu'en sa qualité de président de « Domfront-Patrimoine au Carré », il ne se désintéressera pas de la vie de « Les amis de la Chaslerie ».

Le président expose que chacun des membres du bureau de « La SVADE » a accepté d'occuper les mêmes fonctions au sein du bureau de « Les amis de la Chaslerie ». Il les en remercie.

Il propose que le nouveau bureau de « Les amis de la Chaslerie » soit désormais composé de :

- en qualité de président : M. Hugues HOURDIN,
- en qualité de vice-président : M. Jean THUAUDET,
- en qualité de trésorier : M. Philippe DURAND,
- en qualité de secrétaire : M. Guillaume BEESAU,
- en qualité de chargé des travaux : M. Jacques BROCHARD,
- en qualité de trésorier-adjoint : « Domfront-Patrimoine au Carré ».

Cette résolution est adoptée.

4 – Situation financière de l'association :

Le solde du compte de l'association au CIC (bureau de Flers) était de 1 943,73 € à la date du 1^{er} janvier 2026. Les cotisations 2026 n'ont pas encore été appelées et la vente des exemplaires de la 2^{ème} édition de l'ouvrage THUAUDET » demeure à organiser.

L'association est propriétaire d'un véhicule « Renault Scenic » (de l'ordre de 230 000 km au compteur) en état d'usage.

Il n'y a pas de dettes.

Ce rapport financier est adopté.

5 – Questions diverses :

Le porteur d'un exemplaire du présent document signé par un membre du bureau de l'association est chargé de toutes les formalités requises par les textes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 10 heures 30.

Le président,
Hugues Hourdin

Le secrétaire,
Guillaume Béseau



30/1/26

30/1/26
+ m

La subvention sollicitée de **2 500 Euros** représente **10,42 %** du total des produits budgétés pour 2026

Les amis de la Chaslerie

Bilan

Exercice clos le 31/12/2025

	Brut	Amort.prov.	Net
--	------	-------------	-----

ACTIF

Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles

3 500 €

500 €

3 000 €

TOTAL (I)**3 500 €****500 €****3 000 €**

Actif circulant

Disponibilités

1 944 €

1 944 €

TOTAL (II)**1 944 €****1 944 €****TOTAL ACTIF****5 444 €****500 €****4 944 €**

PASSIF

Fonds propres

Fonds propres statutaires

0 €

Excédent ou déficit de l'exercice

0 €

TOTAL (III)**0 €**

Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

0 €

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)**0 €****TOTAL PASSIF****0 €**


30/1/26

COMPTE COURANT ASSOCIATION

LES AMIS DE LA CHASLERIE - 16007 000205632 01

sur CC (Fluo)

Opérations

Graphiques

Contrat

Solde disponible au 30/01/2026 :

+1 933,73 EUR

Date	Opération	Débit	Crédit
12/01/2026	FACT SGT26005230094402	-10,00 EUR	
10/12/2025	FACT SGT25005231365386	-31,00 EUR	

Carène sur 1/1/26 : 1943,73 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30027	16007	00020563201	83	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	3002	7160	0700	0205 6320 183

Domiciliation
CIC FLERS
8 RUE DE LA BOULE
61100 FLERS
02 33 14 36 00

Domiciliation
CIC FLERS

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Titulaire du compte (Account Owner)
LES AMIS DE LA CHASLERIE
MANOIR DE LA CHASLERIE
LIEU DIT LA CHASLERIE
BP 61700 LA HAUTE CHAPELLE
61700 DOMFRONT EN POIRAIÉ

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos préférences bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.



ENTREPRISE

Agence n° : 61109

SARL ASSUREXCEL

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 11059117 www.orias.fr

27 AVENUE THIERS

BOITE POSTALE 28

61600 LA FERTE MACE

Tél 0233140110 - Fax 0233656017

agence.mma.fr/la-ferte-mace/

assurexcel@mma.fr

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

ASSOC AMIS DE LA CHASLERIE
LIEU DIT LA CHASLERIE
LA HAUTE CHAPELLE
61700 DOMFRONT EN POIRAIE



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : ASSOC AMIS DE LA CHASLERIE

a souscrit pour son propre compte le contrat d'assurance MMA ASSOCIATION n° 147903641

pour l'activité suivante :

Association activités multi loisirs et pluri culturelles

A la date de délivrance de la présente attestation, ce contrat garantit sa responsabilité Vie associative, aux conditions prévues par la législation en vigueur.

Cette attestation, valable pour la période du 29/01/2026 au 31/03/2026, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 29/01/2026
à LA FERTE MACE

L'Assureur,



SARL ASSUREXCEL (D.VANHEULE A.GOEMAERE S.GUESDON X.DESBISONS O.PREVEL)
Capital social 700 140 euros - RCS ALENCON 528573298 - Siège social 5 RUE DES ESSARDS 61100 ST GEORGES DES GROSEILLERS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour que le dossier soit examiné.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)..... Hugues HOUBOIN
représentant légal de l'association, "les amis de la charbonnière"

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales & fiscales ainsi que des cotisations & paiements correspondants
- certifie exactes & sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- demande une **subvention de FONCTIONNEMENT** de 2500 € auprès de la ville de Domfront en Poiraise

Et / Ou

- demande une **subvention EXCEPTIONNELLE** de € auprès de la ville de Domfront en Poiraise pour la manifestation
.....

soit au total la somme de : 2500 €

Fait le 30/1/26 à Domfront en Poiraise

Signature

Hugues HOUBOIN


Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement & d'amendes prévues par les articles 441-6 & 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers & aux libertés s'exerce auprès du service de la Mairie de Domfront en Poiraise.